



Québec, le 4 mai 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires ainsi que des établissements d'enseignement privés,

L'évolution de la situation épidémiologique conduit la Direction générale de la santé publique à renforcer les mesures sanitaires pour certaines régions, tandis que des assouplissements sont prévus pour d'autres régions.

Estrie (05)

À compter du 6 mai prochain, les mesures spéciales d'urgence s'appliqueront à la MRC du Granit. Dès lors, les mesures applicables à l'éducation seront déployées. À partir de cette date, lors des journées de classe prévues au calendrier scolaire, tous les établissements d'enseignement secondaire devront offrir des services éducatifs à distance à tous les élèves, selon leur horaire habituel. Les équipements informatiques requis devront être rendus disponibles, selon les protocoles d'urgence établis. Les écoles primaires, quant à elles, poursuivront leurs activités en présence dans l'ensemble de la région administrative.

À noter que le port du masque sera dorénavant requis en classe pour tous les élèves du primaire. Pour plus d'information, veuillez consulter le document [À l'école, je me protège et je protège les autres!](#).

Capitale-Nationale (03)

La région passera au palier rouge le 10 mai prochain. À compter de cette date, les mesures habituellement prévues s'appliqueront dans les établissements d'enseignement secondaire. Ainsi, l'enseignement sera offert en présence aux élèves du 1^{er} cycle, et en alternance aux élèves du 2^e cycle.

Outaouais (07)

Les mesures spéciales d'urgence continuent de s'appliquer dans les MRC de Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Pontiac. Cependant, tous les établissements d'enseignement primaire reprendront leurs activités en présence à compter du 10 mai prochain. Les établissements d'enseignement secondaire, quant à eux, poursuivront leurs activités à distance, selon l'horaire habituel des élèves.

Les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau passeront au palier rouge le 10 mai prochain. Les établissements d'enseignement reprendront donc leurs activités à compter de cette date, en présence pour les élèves du préscolaire, du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire, et en alternance pour ceux du 2^e cycle du secondaire.

Abitibi-Témiscamingue (08)

La région passera au palier jaune à compter du 10 mai prochain. À compter de cette date, certains assouplissements s'appliqueront aux mesures touchant les établissements scolaires.

Le port du couvre-visage par les élèves ne sera plus requis en classe, mais demeurera nécessaire lors des déplacements dans les espaces communs et dans le transport scolaire, au 3^e cycle du primaire et au secondaire. Pour plus d'information, veuillez consulter le document [À l'école, je me protège et je protège les autres!](#).

Les activités parascolaires seront permises et pourront être réalisées en groupes-classes stables ou au sein de groupes composés d'un maximum de 12 élèves provenant de groupes-classes différents. La présence de spectateurs demeure toutefois interdite. Nous vous invitons à vous référer au document [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur](#) pour plus d'information.

Chaudière-Appalaches (12)

La région administrative de la Chaudière-Appalaches passera au palier rouge le 10 mai prochain. Les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire reprendront leurs activités à compter de cette date, en présence pour les élèves du préscolaire, du primaire et du 1^{er} cycle du secondaire, et en alternance pour ceux du 2^e cycle du secondaire.

Cependant, les mesures spéciales d'urgence continuent de s'appliquer pour les MRC de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche et des Etchemins. Les établissements d'enseignement préscolaire et primaire de ces secteurs qui sont visés par le maintien des mesures spéciales d'urgence reprendront leurs activités en présence à compter du 10 mai prochain, tandis que les établissements d'enseignement secondaire poursuivront leurs activités à distance, selon l'horaire habituel des élèves.

Bas St-Laurent (01)

La région administrative du Bas-St-Laurent demeure en zone rouge foncé, ainsi l'enseignement à distance se poursuit pour les élèves du secondaire, alors que les élèves du primaire sont en présence.

Enseignement à distance et en alternance

Il est à noter que les mesures prévoyant des services éducatifs à distance ou en alternance ne s'appliquent pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent des écoles, des classes ou des groupes spécialisés.

Services éducatifs en formation générale des adultes et en formation professionnelle

Les services éducatifs à distance sont à privilégier en zone rouge dans les centres et dans les établissements d'enseignement privés offrant de la formation générale des adultes ou de la formation professionnelle. Lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent, la présence est autorisée dans les laboratoires ou les locaux pour réaliser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques.

De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers et n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de service en présence peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement. Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent avoir lieu en présence dans les centres, dans le respect des directives sanitaires. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises qui sont toujours en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Services de garde d'urgence

Puisque l'ensemble des établissements d'enseignement préscolaire et primaire reprendront leurs activités en présence à compter du 10 mai prochain, les services de garde d'urgence ne seront plus requis après le 7 mai.

Ces changements annoncent des modifications positives pour les élèves et les équipes-écoles de plusieurs régions. Nous saluons tous les efforts que vous déployez pour apporter à vos organisations toutes les modifications requises par ces nouvelles. Nous savons combien ce retour en classe sera apprécié des parents, du personnel et des élèves.

Nous vous remercions de votre constante collaboration dans la mise en place de ces mesures et nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier